## Conférence du désarmement

1<sup>er</sup> juillet 2015 Français Original : anglais

## Canada

Document de travail

Examen des conséquences sur le plan de la vérification des définitions de matières fissiles et des catégories de matières fissiles dans le cadre d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires



## Conséquences sur le plan de la vérification des différentes définitions de matières fissiles dont la production est interdite pour les usages proscrits

S'agissant de la fourniture d'une garantie crédible en matière de conformité, Obstacles à une risques envisageables sur le plan de la

Définitions des matières fissiles

Quelles obligations particulières seraient prévues?1

Outils de vérification vérification pertinents effective2

vérification

Observations

Matière contenant 90 % ou plus d'uranium 235 ou d'uranium 233; matière contenant plus de 95 % de plutonium 239

Matière contenant moins de 80 % de plutonium 238 ou 20 % ou plus d'uranium 235 et/ou d'uranium 233 (matière d'emploi direct non irradiée)

Matière contenant du plutonium 239, de l'uranium 233 ou de l'uranium enrichi en isotope U235 ou U233 (produit fissile spécial)

Une teneur isotopique spécifique, à déterminer lors des négociations en fonction du champ d'application du traité et de ses dispositions relatives à la vérification

Autres matières visées (neptunium et américium, par exemple)

2/3 GE.15-10965

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Certaines activités et installations de production pourraient notamment être visées par une interdiction en fonction des différentes définitions données pour les matières fissiles.

Ces obstacles pourraient être les suivants, entre autres: considérations relatives à la sécurité nationale, informations sensibles, coûts, ressources et moyens techniques.

## Conséquences sur le plan de la vérification des catégories de matières fissiles qui pourraient être incluses dans le champ d'application d'un futur traité

Catégories fonctionnelles des matières	Quelles obligations particulières seraient prévues? <sup>3</sup>	Outils de vérification pertinents	Obstacles à une vérification effective	S'agissant de la fourniture d'une garantie crédible en matière de conformité, risques envisageables sur le plan de la vérification	Observations
Production future de matières fissiles à des fins civiles					
Production future de matières fissiles à des fins militaires non interdites					
Stocks existants de matières fissiles destinées à des usages civils					
Stocks existants de matières fissiles destinées à des usages militaires non interdits					
Stocks excédentaires par rapport aux besoins en ce qui concerne les armes					

nucléaires

Stocks existants produits pour des armes nucléaires

GE.15-10965

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il pourrait s'agir, entre autres, d'obligations relatives au non-détournement, au transfert, aux déclarations et à la transparence, ou à la comptabilisation et au contrôle des matières.